

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28538**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers du Notariat

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Clermont Auvergne	Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités, Président de l'Université Clermont Auvergne

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé de la Licence Professionnelle "Métiers du notariat" peut prétendre à des emplois diversifiés dans lesquels seront mises en oeuvre les activités suivantes:

- rédaction d'actes
- analyse de dossiers
- recherches juridiques
- réalisation des formalités
- accueil de la clientèle
- participation à des réunions

Compétences théoriques :

- Repérer dans un texte juridique les concepts fondamentaux du droit, en particulier dans les domaines du droit des personnes, du droit des biens, du droit de la famille, du droit des successions et du droit immobilier.
- Se servir aisément des fondements de l'analyse juridique pour lire un texte juridique et une décision de justice, identifier les règles de droit applicables, la qualification juridique des faits et les modalités de contrôle.
- Mobiliser les principales règles comptables, financières et fiscales applicables au notariat.

Compétences pratiques:

- rédiger des actes courants tels qu'une vente d'immeuble, une inscription hypothécaire, un acte de notoriété, une déclaration de succession - effectuer une recherche documentaire en droit de la famille, droit des affaires, droit des biens et fiscalité - effectuer des recherches auprès des services d'état civil, de la conservation des hypothèques, des services fiscaux et les collectivités territoriales - traiter un dossier depuis sa constitution, en passant par la rédaction des actes, leur publication et leur enregistrement
- recevoir la clientèle

Compétences professionnelles:

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une étude notariale pour s'adapter et prendre des initiatives
- Respecter les principes d'éthique et de déontologie
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie au service d'un projet.

Compétences transversales :

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Développer une argumentation avec esprit critique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Principal secteur d'activité concerné par cette formation : Notariat.

Autres secteurs : banque et assurances, immobilier, services d'urbanisme, cabinets d'avocat et services juridiques d'entreprises.

Les principaux débouchés professionnels tournent autour des fonctions de collaborateurs de notaire :

- assistant notaire

- secrétaire d'office notarial
- assistant juridique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1902 : Collaboration juridique

K1903 : Défense et conseil juridique

M1607 : Secrétariat

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'intégralité des enseignements de la formation se déroule en présentiel même lorsqu'un étudiant est inscrit en formation continue.

Les enseignants titulaires de l'Université Clermont Auvergne assurent 45 % d'enseignements, tandis que les professionnels 55%.

Plusieurs partenaires institutionnels interviennent à l'appui de la formation, particulièrement l'Institut des métiers du notariat de Clermont-Ferrand (IMN) et le Conseil régional des notaires d'Auvergne. L'IMN concourt à l'organisation de la Licence et assure également une formation d'une année sanctionnée par le Diplôme des Instituts des Métiers du Notariat (DIMN). Or, de nombreux diplômés de la Licence continuent leur formation professionnelle dans ce cadre, car il s'agit d'un accomplissement d'un stage dans un office notarial suivi d'un complément de formation par rapport à la Licence.

Semestre 5 :

UE 1 : Notions fondamentales (12 ECTS)

UE 2 : Droit immobilier (6 ECTS)

UE 3 : Droit des régimes matrimoniaux (6 ECTS)

UE 4 : Projet tutoré (6 ECTS)

Semestre 6 :

UE 5 : Droit des successions et des libéralités (6 ECTS)

UE 6 : Droit de l'entreprise (6 ECTS)

UE 7 : Environnement professionnel (6 ECTS)

UE 8 : Stage (12 ECTS)

L'évaluation est semestrielle, et donne lieu, outre la délivrance d'une note de contrôle continu pour la plupart des enseignements (90% des matières), à une session d'examens écrits (70% des matières) ou oraux organisée à la fin de chaque semestre.

Tous les stages effectués dans le cadre du diplôme doivent impérativement être réalisés avant le 30 septembre de l'année n+1. Le stage comporte 12 à 16 semaines. Quant à l'évaluation du stage, la note s'appuie d'une part sur la remise d'un rapport de stage, d'autre part sur la fiche d'évaluation fournie par le maître de stage.

Le projet tuteuré est évalué par la remise d'un mémoire et sa soutenance.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Accès par la commission VAP ou par le jury de VAE (Décret du 19 août 2013)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 mars 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2013-756 du 19/08/2013 articles R613-33 à 613-37

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.u-clermont1.fr/insertion-professionnelle-des-etudiants.html>

Autres sources d'information :

Site web de l'Université d'Auvergne :

<http://u-clermont1.fr/offre-de-formation.html>

Site WEB de l'Ecole de Droit :

<http://droit.u-clermont1.fr/les-formations.html>

Lieu(x) de certification :

Université d'Auvergne

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Auvergne, Ecole de Droit, Clermont-Ferrand

Historique de la certification :